



Règlement du concours 2020 « Le Petit Prix de Rome »

En 1790, Jacques Réattu était lauréat du fameux « Grand Prix de Rome ». Depuis 2017, le musée Réattu, musée des beaux-arts de la ville d'Arles, organise chaque année un concours qui lui rend hommage. Après la peinture, la photographie et le dessin, la 4^è édition du « Petit Prix de Rome » est consacrée à une technique contemporaine représentée dans les collections du musée : la vidéo.

Comme au temps de Réattu, les participants volontaires, **non-professionnels majeurs**, auront 72 jours pour élaborer **une proposition vidéo sur le thème de l'eau**.

Un jury de professionnels de la culture se réunira en décembre pour sélectionner la meilleure création.

Le gagnant remportera un week-end à Rome, pour découvrir les merveilles admirées par des siècles d'artistes avant lui.

- **Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux participants volontaires amateurs non-professionnels majeurs.

Les inscriptions sont ouvertes **du lundi 7 septembre au lundi 21 septembre 2020 à midi**.

Chaque candidat doit remplir un bulletin de participation ainsi qu'une attestation sur l'honneur de son statut de non-professionnel.

Le bulletin et l'attestation sont disponibles :

- en téléchargement sur le site Internet du musée www.museereattu.arles.fr
- sur demande à l'accueil du musée
- par courrier ou mail (sur demande auprès du service des publics : reattu.publics@ville-arles.fr)

Ils doivent être remis avant le lundi 21 septembre 2020 : à l'accueil du musée, par mail à reattu.publics@ville-arles.fr, ou par courrier :

Musée Réattu – Service des publics
10 rue du Grand-Prieuré
13200 Arles

Toute inscription hors délai ne sera pas prise en compte.

Les contraintes techniques et esthétiques imposées (durée etc.) seront communiquées par mail aux candidats, ainsi que sur la page Facebook et à l'accueil du musée, le **lundi 21 septembre 2020 après-midi**.

Le matériel nécessaire à la réalisation des vidéos est à la charge des participants.

- **Remise des travaux**

Les travaux remis devront être exclusivement réalisés en **vidéo** (format numérique).
Chaque vidéo devra obligatoirement être accompagnée d'une **courte note d'opportunité** (400 caractères maximum, espaces compris).

Il ne sera admis qu'une seule vidéo par participant.

Les travaux seront présentés au jury de façon anonyme. Toute mention nominative ou signe distinctif sera donc éliminatoire.

Les contraintes non respectées et les travaux hors sujet ne seront pas pris en compte par le jury.

La vidéo et la note d'opportunité devront être remis au musée au plus tard le **mercredi 2 décembre 2020 à 17h** :

- en main propre (sur clé usb) contre signature et remise d'un bon de réception
- ou par WeTransfer (accusé de téléchargement faisant foi) à l'adresse : reattu.publics@ville-arles.fr

Les travaux remis après cette date ne seront pas pris en compte.

- **Déroulement du jury**

Un jury composé d'au moins 3 personnes (professionnels des musées, élus et artistes) se réunira en décembre pour sélectionner la vidéo gagnante.

Le jury est souverain dans l'appréciation des travaux présentés.

Le résultat restera confidentiel jusqu'à la remise du prix.

- **Prix**

Le gagnant remportera un séjour à Rome comprenant : un aller-retour en avion pour deux personnes (Marseille-Rome) et deux nuits d'hôtel 3 étoiles, d'une valeur totale de 650€.

- **Remise du prix**

Le nom du gagnant sera annoncé **vendredi 11 décembre 2020 à 18h**, lors d'une cérémonie de remise du prix ouverte au public.

- **Propriété des travaux**

Chaque participant au concours reste propriétaire de sa vidéo. Le musée restituera les travaux dans les mêmes conditions que celles de leurs envois.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite des images réalisées dans le cadre de ce concours.